



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 35, 36

Octobre - Décembre 2001
Janvier - Mars 2002

Congrès de la CGS en septembre 2002

Le 4e Congrès de la Confédération générale des syndicats se tiendra à Moscou le 12 septembre 2002.

La décision a été prise à la session du Comité exécutif de la CGS tenue le 4 octobre dernier en Crimée (Ukraine). Vladimir Scherbakov, Président de la Confédération, y a présenté le rapport «Le rôle et la place de la CGS dans la région et dans le mouvement syndical international dans le contexte actuel».

Une attention particulière a été portée sur les questions liées au rôle de la CGS dans la formation d'un espace social commun sur le territoire de la Communauté des Etats Indépendants, qui a célébré son 10e anniversaire en décembre dernier. Les intervenants à la session du CE ont parlé du potentiel social important du mouvement syndical réuni dans les pays CEI, mouvement qui se prononce fermement pour l'intégration socio-économique de la Communauté. L'intégration est considérée comme un moyen permettant de développer la région et d'élever le niveau de vie de la population. Les premiers responsables des centrales syndicales nationales et des unions sectorielles internationales de syndicats ont insisté sur la nécessité d'intensifier le travail de

«transformation de la CEI en maison commune pour tous les citoyens et travailleurs de la région».

Dans sa Déclaration spéciale, adoptée au sujet du 10e anniversaire de la CEI, le Comité exécutif de la CGS a souligné que pendant ces dix dernières années, la Communauté a fait preuve de sa vitalité et que son potentiel d'intégration pouvait se développer de manière plus efficace (le texte intégral de la Déclaration est sous la rubrique «Document»).

Les participants ont étudié les régimes de pensions de retraite dans les pays CEI et les perspectives de leur évolution. Ayant soutenu l'idée de réformer ces régimes, les syndicats se déclarent préoccupés par la tendance de réduire, au cours des réformes, les droits et garanties acquis. La session a adopté le projet de loi-type «Sur les garanties de soins médicaux et de cure dans les stations thermales dispensés aux citoyens des pays de la Communauté», projet établi par la CGS. Il sera soumis à l'Assemblée Interparlementaire de la CEI.

Alexandre Stoïan, Président de la Fédération des syndicats d'Ukraine a parlé du travail législatif de la FSU. Le Comité exécutif a recommandé aux organisations affiliées de profiter de cette expérience dans la lutte pour les droits et intérêts des travailleurs.

La session a prêté une attention soutenue aux problèmes des relations de la CGS avec le monde syndical extérieur à la CEI. Au cours de la discussion, les membres du CE se sont prononcés pour une participation plus active des syndicats de la Communauté à la lutte menée par le mouvement syndical international pour défendre les droits des travailleurs dans les conditions de la mondialisation. La CGS et ses organisations affiliées se sont entendues de faire en sorte que l'affiliation des syndicats des pays CEI aux centrales syndicales mondiales ne soit pas en contradiction avec les objectifs qu'elles s'étaient fixées dans le cadre de la CGS.

Tenant compte de l'impact croissant de la mondialisation sur la situation dans les pays de la Communauté, le CE a pris la décision d'organiser en février 2002 à Moscou une conférence internationale «Mondialisation économique, intégration régionale et impact de ces processus sur la situation des travailleurs dans les pays membres de la CEI».

CGS: rencontre avec une délégation de la FGSC

Le 29 octobre 2001, une rencontre a eu lieu au siège de la CGS avec la délégation conduite par Xu Xicheng, Vice-Président de la Fédération générale des syndicats de Chine (FGSC).

Lors de l'entretien, Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a informé la délégation chinoise de la situation socio-économique dans les pays CEI, des processus d'intégration dans la Communauté, de l'influence de la mondialisation économique sur la situation des ouvriers et employés, du rôle de la CGS dans ce contexte.

Pour sa part, Xu Xicheng a parlé de l'importance de la contribution syndicale à

la promotion de la coopération entre la Chine et la CEI. Evoquant la mondialisation, il a souligné la préoccupation des syndicats du fait que l'adhésion de la Chine à l'OMC risquait de déclencher des processus négatifs dans le développement socio-économique du pays. Ainsi, à l'avis de la FGSC, des produits alimentaires et d'usage courant à bon marché, importés des pays occidentaux, ruineront plusieurs secteurs économiques et provoqueront la hausse du chômage.

La rencontre a montré que la centrale syndicale de Chine était conséquente pour ce qui est de développer les relations avec les organisations affiliées à la CGS, de consolider la coopération syndicale internationale, notamment dans le cadre de l'OIT.

Séminaire conjoint CGS - GSEE

Dans le cadre de la coopération traditionnelle entre la CGS et la Confédération générale du travail de Grèce (GSEE), un séminaire syndical conjoint s'est tenu les 2 - 9 décembre 2001 à Athènes. L'Institut du travail de la GSEE y a prêté assistance. Les dirigeants des centrales syndicales nationales d'Arménie, du Tadjikistan, de Géorgie et de plusieurs unions syndicales sectorielles de la CEI ont participé à ses travaux.

Les responsables syndicaux des pays de la Communauté ont eu l'occasion de savoir comment se déroulent les négociations collectives et la concertation sociale en Grèce, la participation de la GSEE à l'établissement de la politique sociale et économique, à la protection du travail dans les entreprises grecques.

L'accent a été mis sur les problèmes relatifs à la mondialisation de l'économie et son impact sur l'emploi, aux rapports de travail, à la rémunération du travail et à la

protection sociale des travailleurs. Pendant la discussion des questions d'inégalité du développement socio-économique de divers pays dans les conditions de mondialisation, les participants ont insisté sur la nécessité pour les syndicats de s'opposer résolument aux tentatives gouvernementales d'appliquer des normes sociales toujours plus réduites. Ils ont souligné l'importance de limiter législativement dans tous les pays la possibilité pour les compagnies multinationales de faire pression sur les travailleurs.

La délégation de la CGS a eu un entretien avec des responsables de la GSEE pour échanger de points de vue sur le développement socio-économique et la situation des travailleurs en Grèce et dans les pays CEI.

Arménie: acte législatif sur le salaire

L'Assemblée nationale d'Arménie a adopté une loi «Sur la rémunération du travail» qui régleme les rapports dans ce domaine entre les employeurs et les travailleurs. La loi est applicable dans les entreprises et services de toute forme de propriété, ainsi que dans les organes d'autogestion locale et d'Etat. Elle détermine les méthodes de calcul du salaire pour toutes les catégories de travailleurs.

Un article spécifie que le SMIG ne peut pas être inférieur au niveau établi par la législation. Pour calculer son montant, la loi introduit les notions de composition, de structure et de prix du minimum vital établi sur la base des normes internationales correspondantes. Le législateur régleme également le mode de calcul et d'indexation du minimum vital.

Aux termes de la loi, le paiement du salaire doit être prioritaire dans le cas

d'insolvabilité (faillite) de l'entreprise. Un article spécial fixe les garanties d'Etat de la rémunération du travail et protège les dépenses budgétaires prévues pour les salaires.

La Confédération des syndicats d'Arménie a salué l'adoption de cette loi en soulignant qu'elle contribuerait à mettre en ordre la rémunération du travail dans le pays.

Biélorussie: de nouveau, les pouvoirs provoquent un conflit

Le 14 décembre 2001, le gouvernement de Biélorussie a adopté un décret interdisant le prélèvement des cotisations syndicales à la source et le virement au compte du syndicat.

La Fédération des syndicats de Biélorussie a réagi en s'adressant aux organisations syndicales du pays. Elle fait savoir, entre autres, que le vrai objectif du décret est d'affaiblir les syndicats, de rendre plus compliquée la réalisation de leurs fonctions. La situation est d'autant plus grave qu'on s'apprête à effectuer en Biélorussie une large privatisation et à appliquer des formes contractuelles du travail.

Avant l'adoption du décret gouvernemental, 75 % des cotisations étaient réservés au syndicat d'entreprise pour aider les salariés et pour financer leurs loisirs et repos. Aujourd'hui, des centaines d'établissements de ce secteur relevant des syndicats: bibliothèques, maisons de la culture, écoles sportives pour jeunes sont menacées de fermeture.

Le document gouvernemental viole l'Accord général et les conventions sectorielles, va à l'encontre de la Constitution et de la loi «Sur les syndicats», foule aux pieds l'arrêté de la Cour Constitutionnelle du 21 février 2001, qui

a confirmé la légalité du système «check-off».

La FSB a vivement protesté contre la violation flagrante des droits des travailleurs, contre l'ingérence dans les affaires des syndicats et a exigé l'annulation immédiate du décret illégal. Elle s'est adressée au Président du pays et à la Cour Constitutionnelle. Il a été décidé d'en informer des centrales syndicales à l'étranger et des organisations internationales, y compris l'OIT.

Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a adressé aux organisations affiliées à la Confédération une information relative à la violation flagrante des droits syndicaux en Biélorussie. Il les a appelé à se solidariser avec les travailleurs biélorusses, à protester auprès des pouvoirs publics du pays.

Géorgie: actions syndicales résolues

La Commission nationale d'énergie a pris la décision d'augmenter de 9 pour cent, à partir du premier novembre 2001, le prix de l'électricité à Tbilissi (capitale du pays) bien que le prix en vigueur était déjà le plus élevé dans la CEI.

D'après l'Union des syndicats de Géorgie (USG), la décision de ladite Commission n'a pas été justifiée par le calcul, donc elle est illégale. Elle a pour but de faire payer par la population les dettes, accumulées durant des années, dont on ne connaît même pas l'origine. Selon l'USG, l'augmentation du prix de l'énergie électrique est inadmissible dans les conditions actuelles. La majeure partie de la population se trouve au-dessous du seuil de pauvreté, les salaires sont symboliques et ils ne sont pas versés depuis des mois, voir des années; le gouvernement est dans l'impossibilité de protéger la population.

Le 24 octobre dernier, la centrale syndicale a rendu publique sa protestation et s'est

adressée au parlement, au ministère de la Justice et à la mairie de Tbilissi demandant de suspendre la décision illégale de la Commission. En même temps que des actions syndicales de masse, l'USG a eu des entretiens avec les responsables des institutions d'Etat mentionnées. Irakli Tougouchi, Président de l'USG, est intervenu au meeting organisé devant le parlement.

Les actions syndicales de protestation ne se sont pas arrêtées qu'après la constitution d'une commission parlementaire spéciale et l'adoption par le ministère de la Justice d'un arrêté suspendant la décision sur la majoration du prix de l'électricité.

Géorgie: la CISL dénonce la violation des droits syndicaux

Invité par l'USG, Bill Jordan, Secrétaire général de la CISL, a séjourné à Tbilissi le 9 octobre 2001. Son séjour avait pour but de discuter avec des responsables du pays de nombreux cas de violation des droits syndicaux et des mesures à prendre pour les éliminer.

Le leader de la CISL s'est entretenu avec le ministre d'Etat adjoint, le Vice-Président du parlement et avec d'autres responsables nationaux. Le Président de Géorgie Edouard Chevardnadzé étant malade, B.Jordan n'a pas pu le rencontrer.

Plus tard, B.Jordan lui a adressé une lettre dans laquelle il avait formulé des remarques au sujet de la violation des droits syndicaux. La lettre dit notamment que, contrairement à leur volonté, les responsables de l'USG sont obligés à mener des procès interminables qui ne sont qu'un outrage à la justice indépendante. Ces procès portent atteinte aux efforts de la direction politique nationale visant à construire un Etat de droit et ils sont gros de conséquences pour la Géorgie sur le plan international.

Bill Jordan s'est déclaré rassuré que le Président userait de son influence en faveur de l'USG. Il s'agit de rendre la propriété syndicale à la centrale, de reconnaître l'USG héritière légale de l'ancien Conseil des syndicats de Géorgie et de mettre fin à toute ingérence dans les affaires de l'Union.

Russie: cohésion des syndicats

Plus de deux millions de personnes ont participé à l'action générale «Pour les droits de travail et les garanties sociales des travailleurs», menée le 14 novembre 2001. Organisés par la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), des meetings et manifestations se sont tenus dans 160 villes et plus de 40 000 réunions - dans des collectifs de travailleurs. Les salariés des dizaines d'entreprises ont fait grève ou débrayé ce jour-là. Dans plusieurs villes, des commissions tripartites des rapports sociaux et de travail ont siégé, il y a eu des négociations avec des employeurs et des représentants des pouvoirs publics.

Il faut citer l'action à Saint-Petersbourg. Harry Lyciuk, Président de la fédération régionale des syndicats, est intervenu au meeting qui avait réuni quelques 5000 manifestants. Selon lui, les syndicats préviennent le pouvoir législatif de Russie: le Code du travail doit répondre aux aspirations des travailleurs. La résolution du meeting souligne que les syndicats contrôleront le processus d'adoption du nouveau Code du travail et se réservent le droit aux actions résolues en cas de nécessité.

Russie: le 4e Congrès de la FNPR est clos, la lutte continue

Le 4e Congrès de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a ouvert de nouveaux horizons pour le mouvement syndical dans le pays. Il s'est tenu les 28-30 novembre 2001 à Moscou.

804 délégués, qui représentaient 43 syndicats de branche et 78 unions régionales, ont participé à ses travaux.

Vladimir Poutine, Président de Russie, ses collaborateurs, membres du gouvernement, représentants des deux Chambres du parlement, des unions d'employeurs, responsables des syndicats russes non affiliés à la FNPR figuraient parmi les invités. Les délégations étrangères représentaient 59 centrales syndicales nationales de 53 pays, 9 unions syndicales internationales, l'OIT.

Dans son allocution devant les congressistes, le Président Poutine a mis l'accent sur la responsabilité conjointe de l'Etat et des syndicats du développement économique du pays, sur la responsabilité de l'Etat des conséquences sociales de ce développement. Selon lui, l'époque de tutelle de l'Etat à l'égard de la population est révolue; aujourd'hui, l'objectif de l'Etat consiste à donner aux citoyens des chances égales pour que tout un chacun puisse avoir un travail et un salaire décent. Le Président a exprimé sa reconnaissance à la FNPR «pour sa coopération dans la modernisation du Code du travail».

Présentant le rapport d'activité, Mikhaïl Chmakov, Président de la FNPR, a fait état de la disponibilité des pouvoirs publics au dialogue en ajoutant que plusieurs revendications syndicales avaient été accomplies. On a réussi à faire bouger d'autres questions du point mort.

La tâche la plus importante pour la période à venir, a-t-il souligné, est de relever le salaire au niveau du minimum vital. La fonction publique ne doit pas avoir ses pauvres et sa «noblesse» (fonctionnaires d'Etat, dont les salaires et les pensions de retraite sont beaucoup plus élevés par rapport à ceux des travailleurs des services publics). Cette déclaration de Chmakov a

été accueillie par des applaudissements. La FNPR critique vivement les conséquences de l'application de l'impôt CGS (cotisation sociale généralisée) et cherchera à l'annuler par tous les moyens. Les syndicats estiment nécessaire de renforcer leur opposition au projet de loi sur la réforme du régime d'assurance vieillesse. M. Chmakov a insisté sur le danger potentiel pour les travailleurs que présente l'adhésion éventuelle de la Russie à l'OMC.

Le Congrès a prêté une attention soutenue aux questions de structure et d'organisation. Affiliation des syndicats nationaux des sidérurgistes et des cheminots à la FNPR, reprise d'activité des syndicats en Tchétchénie, arrêt de la réduction des effectifs des syndicats, fusion des organisations sectorielles, tels sont les aspects positifs constatés au Congrès.

Parlant de la CGS, le Président de la FNPR a observé: «Nous estimons que toutes les centrales, affiliées à la Confédération, sont intéressées à la rendre plus efficace. La FNPR est en obligation d'aider la CGS à se moderniser pour pouvoir relever les défis du monde en mutation».

Les problèmes de la rémunération du travail, des luttes syndicales et du social étaient au coeur des débats. Notamment, on constatait l'augmentation fictive du salaire qui n'arrivait pas à rattraper la hausse des prix, la nécessité d'attribuer la force de loi aux décisions de la Commission tripartite russe, etc.

Les grandes orientations des activités syndicales figurent dans des appels et déclarations, dans les résolutions du Congrès: «Sur les salaires», «Du chômage de masse à l'emploi productif», «Sur l'attitude à l'égard des

réformes sociales», «Sur la sécurité sociale».

Le Programme d'actions de la FNPR, adopté par le Congrès, formule la stratégie et la tactique de la Fédération pour les cinq années à venir sur des fronts divers: économie, rémunération du travail, protection sociale, sécurité du travail, protection des droits de salariés, concertation sociale, etc.

Le Congrès a formé un Conseil général composé de 128 personnes. Pour la première fois, les délégués ont pu choisir le Président de la Fédération parmi trois candidats. Mikhaïl Chmakov a été reconduit. Vitali Boudko, Viatchéslav Gontcharov, Andreï Issaev, Victor Pouguieve, Alexeï Sourikov et Tatiana Frolova ont été élus Vice-Présidents.

Russie: des désaccords persistent

A sa réunion du 19 octobre 2001, la Commission tripartite russe des rapports sociaux et de travail a examiné les questions de réglementation et de distribution des services publics gratuits à la population.

La Commission a rejeté le projet de loi fédérale «Sur les normes sociales minimales garanties par l'Etat». Selon la partie syndicale (Vitali Boudko, Vice-Président de la FNPR), du fait que la Constitution proclame la Russie un Etat social, ce dernier, plutôt que de fournir de maigres services à ses citoyens, doit assurer des garanties sociales précises, y compris les normes minimales de rémunération du travail, de loyer, etc. Cependant, le projet n'en prévoit rien.

L'établissement du projet d'Accord général pour 2002 - 2004 et le règlement des désaccords étaient également à l'ordre du jour de la réunion. Le chapitre «Revenus,

salaires et niveau de vie de la population» constituait le fond du problème. La partie syndicale insiste toujours que le SMIG ne soit pas inférieur au minimum vital. Cela est d'autant plus important qu'un tiers de la population n'a pas de conditions de vie acceptables. Les parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur ce chapitre.

Russie: signature de l'Accord général

L'Accord général entre les unions syndicales nationales, les unions d'employeurs et le gouvernement de Russie a été signé le 20 décembre dernier.

A la même occasion, on a paraphé un Protocole de divergences. Y figurent des positions sur lesquelles les parties n'ont pas réussi à s'entendre. Pour les syndicats, il s'agit de trois propositions de principe: porter en 2002 le SMIG au niveau au moins égal au minimum vital, assurer en 2003-2004 une croissance du salaire supérieure à la hausse des prix, rendre effectif le financement par le budget public des garanties pour les habitants du Grand Nord.

Russie: l'unité fait la force des syndicats

Ces derniers temps, les employeurs ont pris une mauvaise habitude de faire fi de la législation du travail, de constituer, en violation des conventions de l'OIT, des syndicats «fantoques» pour s'opposer aux organisations combattives qui défendent réellement les salariés.

A ce sujet, est édifiant le cas de la Banque d'épargne de Russie, établissement bancaire le plus important du pays qui emploie des dizaines de milliers de personnes.

La violation des droits syndicaux a pris une tournure provocante dans les agences

de la Banque situées au Nord-Ouest de la Russie, qui réunit huit régions et la ville de Saint-Petersbourg. Pour cette raison, le Syndicat des employés d'Etat et de la fonction publique de ses régions a convoqué le 16 octobre 2001 à Saint-Petersbourg une réunion des responsables et militants pour discuter de la situation dans les collectifs de travailleurs de la Banque d'épargne de Russie.

La réunion a constaté que les droits des employés de la Banque sont systématiquement violés: la durée de la journée du travail est arbitrairement fixée, les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées, on ne sait pas comment sont payées les primes. En déposant au syndicat de nombreuses plaintes, les employés ont demandé de garder en secret leurs noms, ce qui caractérisait le milieu où ils travaillaient.

Depuis plusieurs années, la direction se soustrait aux propositions, faites par le syndicat du secteur, d'entreprendre des négociations collectives pour parvenir à un accord tarifaire. Pire, la direction de la banque pour le Nord-Ouest de la Russie a institué une organisation syndicale plus commode pour elle et oblige les travailleurs à y adhérer.

Adhérant à ce syndicat, organisé à l'initiative de l'administration et dirigé par elle-même, est-il souligné dans la résolution, adoptée par la réunion, les travailleurs non seulement consolident la position de l'employeur et l'encouragent à léser leurs droits, mais également ils privent les collègues du soutien solidaire à leurs revendications légitimes. Le maintien et le renforcement des organisations, affiliées au Syndicat des employés d'Etat et de la fonction publique de Russie, constituent pour les travailleurs l'unique moyen de résistance s'ils ne veulent pas être désavantagés et humiliés. Il n'y a que ça qui permettra de conclure une convention sectorielle et de faire respecter la législation par la direction.

Ukraine: grève des mineurs

Après s'être mis en grève le 22 octobre dernier, les mineurs d'Ukraine ont réaffirmé leur réputation de la catégorie professionnelle la plus combative en Ukraine et dans la CEI.

Selon Valéry Mamtchenko, Vice-Président du syndicat des mineurs d'Ukraine, 148 mines sur 180, en service dans le pays, participent à la grève sous forme de non-livraison du charbon.

Les grévistes exigent le paiement régulier du salaire et le versement des arriérés en conformité avec le décret présidentiel. Au premier octobre 2001, le montant total à payer aux mineurs se chiffrait à 1,6 milliard de hryvnas, soit 297 millions de dollars US.

Le Syndicat a demandé au gouvernement d'ajuster le budget public pour 2002 afin d'assurer le financement de l'industrie houillère conformément au programme «Le charbon d'Ukraine». «Nous estimons qu'il est impossible d'aller au-dessous de 3 milliards de hryvnas, sinon, on risque de détruire le secteur, et on n'a obtenu que 2,3 milliards», a dit Valéry Mamtchenko.

Préoccupé de la détermination du Syndicat, le gouvernement a organisé le 14 novembre 2001 une réunion avec des représentants des salariés de l'industrie du charbon. Elle a eu pour résultat l'engagement des pouvoirs de garantir le versement régulier des salaires, d'adopter un programme de paiement des arriérés, d'allouer 3 milliards de hryvnas pour financer le secteur en 2002. Des ressources supplémentaires sont prévues pour moderniser des équipements des mines et pour assurer la sécurité du travail. Pour sa part, le Syndicat s'est engagé à arrêter l'action à partir du 16 novembre. Ces engagements sont fixés dans un protocole d'accord entre le Cabinet des ministres et le Syndicat des travailleurs de l'industrie du charbon.

Convoquée à cette occasion, une réunion sectorielle nationale des délégués des collectifs de travailleurs a approuvé les accords et a mandaté la direction du Syndicat d'étudier l'éventualité de reprise de l'action de protestation si le gouvernement et le parlement ne respectaient pas le protocole d'accord.

La CEI discute de la mondialisation

Conjointement avec l'Association d'Académies des sciences des pays CEI, la Confédération générale des syndicats a tenu à Moscou les 7 et 8 février 2002 une Conférence internationale «Mondialisation de l'économie, intégration régionale et impact de ces processus sur la situation des travailleurs dans les Etats membres de la CEI». Des représentants de centrales syndicales nationales, de gouvernements, d'organisations patronales, d'Académies des sciences des pays CEI, des invités syndicaux de quelques autres pays, des délégués d'unions syndicales régionales et internationales, soit environ un millier de personnes de 18 pays ont participé à ses travaux.

La Conférence a examiné, entre autres, les questions suivantes: conséquences sociales de la mondialisation, son influence sur les rapports de travail et la situation des travailleurs; problèmes de l'emploi et création des conditions pour assurer un travail décent; développement des sociétés transnationales dans les pays CEI; sécurité du travail et protection de l'environnement. La Conférence a prêté une attention particulière aux activités syndicales dans un monde qui change, aux charges salariales et sociales.

Dans les intérêts des travailleurs, la Conférence a souligné la nécessité d'appliquer plus activement les documents de droit international, en premier lieu, les

conventions et recommandations de l'OIT, d'utiliser l'expérience du travail syndical acquise par les entreprises européennes, les secrétariats industriels internationaux, les fédérations sectorielles européennes, par la CES. Des intervenants ont proposé d'élaborer et d'adopter un Code de conduite des sociétés transnationales (le texte du Communiqué final est sous la rubrique «Documents»; des informations plus détaillées sont disponibles sur notre site Internet: www.vkp.ru).

CGS: contre la discrimination des femmes

La CGS a rendu publique une Déclaration à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes.

Elle fait état notamment des activités accrues du mouvement féminin dans toute la structure syndicale. Par ailleurs, des résolutions sur l'égalité des sexes ont été adoptées aux derniers congrès des centrales syndicales de Moldavie et de Russie. La CGS stipule que les gouvernements des pays CEI font de plus en plus d'efforts pour appliquer les documents internationaux, les conventions de l'ONU et de l'OIT qui accordent aux hommes et aux femmes des droits de travail égaux.

Par contre, les programmes d'amélioration de la situation des femmes se réalisent mal en raison de financement insuffisant. Les résolutions du Sommet de Copenhague et de la Conférence mondiale de Pékin sur les problèmes de femmes ne sont appliquées qu'en partie. Le chômage féminin est élevé, on constate un bas niveau des salaires dans des secteurs économiques principalement féminins.

La CGS insistera sur l'application des documents internationaux, y compris la Plate-forme d'actions de Pékin. La

Confédération a appelé toutes les organisations affiliées à s'opposer résolument à toute forme de discrimination des femmes sur le marché du travail, à chercher à obtenir un salaire égal pour un travail égal, une égalité réelle des sexes.

Biélorussie: la centrale syndicale a un nouveau leader

Le Conseil de la Fédération des syndicats de Biélorussie, réuni en session extraordinaire le 27 décembre dernier, a élu Frants Vitko Président de la FSB, jusqu'alors Vice-Président de la centrale syndicale.

L'ancien Président de la Fédération Vladimir Gontcharik est élu Vice-Président de la Confédération générale des syndicats.

Biélorussie: le danger a renforcé la cohésion des syndiqués

La Fédération des syndicats de Biélorussie s'est adressée au Président Loukachenko en demandant d'annuler l'arrêté gouvernemental N 1804 «Sur les mesures à prendre pour protéger les droits des syndiqués». Ledit arrêté avait interdit la retenue automatique des cotisations syndicales à la source.

De nombreux collectifs de travailleurs ont demandé à la FSB d'entreprendre cette démarche, ils ont littéralement «noyé» la centrale par une avalanche de lettres de protestation.

Les syndiqués estiment que l'arrêté ne les protège pas, bien au contraire, il lèse le droit de faire usage de leur salaire à leur gré. La décision gouvernementale est contraire aux dispositions du Code du travail, qui dit que «l'employeur a l'obligation de faire des prélèvements sur la rémunération du salarié selon sa demande écrite».

Plusieurs unions syndicales nationales et internationales, notamment la Confédération générale des syndicats, se sont solidarisées avec les syndicats biélorusses (voir la Déclaration de la CGS au bas du numéro).

Le Président Loukachenko a réagi aux appels et protestations d'une façon originale: «Nous ne préleverons plus de cotisations, c'est une position ferme et résolue que je soutiens».

La voix des syndicats des pays de la mer Baltique

Les participants à la Conférence syndicale des pays baltes, tenue le 2 mars 2002 à Kaliningrad (Russie), ont adopté une déclaration dans laquelle ils protestent contre l'ingérence brutale des pouvoirs publics biélorusses dans les affaires syndicales, ingérence qui bafoue les droits des travailleurs à s'organiser librement et à mener leurs activités légales.

Les centrales syndicales de 11 pays riverains de la mer Baltique ont appelé les autorités de Biélorussie à arrêter les actes incompatibles avec les principes démocratiques du partenariat social. Les participants à la Conférence ont exprimé leur solidarité avec la lutte des travailleurs et des syndicats de la République de Biélorussie et ont demandé aux pouvoirs de procéder aux négociations pour trouver une issue à cette situation.

Biélorussie: action de protestation

La journée d'actions syndicales s'est déroulée le 28 mars dernier sous le slogan «Non à la hausse des prix! Pour une vie décente et les droits des travailleurs!». Une réunion syndicale ouverte, convoquée au siège de la FSB à Minsk, a été l'événement-clé de la Journée. Y ont pris part des responsables de la Fédération et des syndicats de branche, des

représentants des collectifs de travailleurs, des organisations syndicales du pays. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté une résolution qui demande d'arrêter l'ingérence dans les affaires syndicales, de mettre fin à la hausse des prix des services, d'augmenter le salaire dans la fonction publique, de ne pas permettre la baisse des garanties sociales octroyées aux personnes à l'âge de la retraite qui continuent à travailler

Les syndicats de l'industrie radiotechnique et électronique, de l'industrie automobile et de construction de tracteurs ont organisé un piquet dans la capitale. Des actions de protestation ont eu lieu à Brest, Moguilev, Novopolotsk et dans d'autres villes.

Le même jour, la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a fait un piquet à Moscou devant l'ambassade de Biélorussie. Andreï Issaev, Vice-Président de la Fédération, qui était parmi les manifestants, a remis à l'ambassade une déclaration de protestation de la centrale syndicale russe contre la violation des droits syndicaux en Biélorussie.

Kazakhstan: exclusion des scissionnistes de la FSK

Une période difficile est traversée par la Fédération des syndicats du Kazakhstan (FSK) contre laquelle les mass-média ont déchaîné une sale campagne.

Affiliés à la FSK, sept syndicats de branche réunissant les salariés des secteurs suivants: transport automobile et autoroutes, coopératives et petites entreprises, entreprises municipales et services, aviation, agro-alimentaire, pêche, gaze et pétrole, ont initié cette campagne.

D'après leurs responsables, les syndicats kazakhs portent la principale responsabilité de «l'appauvrissement catastrophique de

la population», ils sont devenus demandeurs de l'aumône, etc. La pratique de concertation sociale est remise en cause. Dans le même temps, ces responsables exigent d'accélérer l'activité politique des syndicats, de créer leur propre parti politique. On allègue que les dirigeants de la FSK se servent des biens syndicaux pour s'enrichir. En premier lieu, ses allégations visent Siazbek Moukachev, Président de la Fédération, à qui on a proposé de présenter sa démission.

Le 23 novembre 2001, le Conseil général de la FSK s'est réuni en session à Astana pour examiner la situation. Les responsables des syndicats d'opposition ont boudé la session.

Le Conseil général a consenti que les syndicats avaient un grand devoir à remplir et qu'ils n'étaient pas devenus des organisations influentes. Néanmoins, ayant conscience des difficultés présentes, ils cherchent à agir en commun. Cela prouve les actions menées pour revoir les normes injustes du travail, faire payer les arriérés de salaires de plusieurs milliards, pour majorer la rémunération du travail dans les services publics, contre de nombreuses violations des droits et libertés syndicaux.

Le Conseil général a constaté que les allégations de détournement de biens syndicaux étaient sans fondement, a réaffirmé son soutien au Président de la centrale Siazbek Moukachev et a condamné les dissidents. Pour cause de non respect grave des Statuts de la FSK, le Conseil général a exclu les syndicats sus-nommés de la Fédération et a fait sortir leurs responsables du Conseil.

Le 19e Congrès (extraordinaire) de la Fédération des syndicats du Kazakhstan, tenu le 24 janvier 2002, a étudié l'appel, porté devant le Congrès par sept syndicats sectoriels exclus de la FSK, et a approuvé

la décision du Conseil général. Cependant, l'article 9 des Statuts a été modifié: désormais, la responsabilité de fautes commises sera assumée uniquement par les dirigeants syndicaux et non par les organisations.

Le Congrès extraordinaire a appelé les militants et les syndiqués à consolider l'unité et la solidarité pour la justice sociale.

Russie: les droits syndicaux, c'est l'essentiel

Les droits des syndicats étaient au centre des discussions à la réunion du Conseil de coordination entre la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) et la Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB). La réunion s'est tenue le 12 février dernier à Smolensk (Russie).

Une déclaration, adoptée à l'issue des travaux, proclame inadmissible la violation des droits syndicaux en Russie et Biélorussie. Le document exprime la protestation contre les actes des pouvoirs publics biélorusses, qui lèsent les droits des syndicats, contre les tentatives de restreindre l'activité de la FSB.

Le Conseil de coordination s'est adressé au Comité permanent de l'Etat unifié de Biélorussie et de Russie en soulignant l'importance de faire participer les syndicats à l'expertise des documents et actes normatifs qui visent à unifier la législation sociale et du travail, à rapprocher les garanties assurées aux citoyens de deux pays.

Russie: non à l'impôt CSG

La session du Conseil général de la FNPR, tenue le 13 mars 2002, s'est penchée sur la réalisation des résolutions du 4e Congrès de la Fédération.

Après avoir rappelé la décision du Congrès d'organiser chaque année une campagne de pression pour conclure des accords et conventions, Mikhaïl Chmakov, Président de la FNPR, a souligné que la campagne doit être menée en transparence, avec la participation des mass-média, l'organisation des actions dans la rue et la publication des listes «d'ennemis du travail».

Le Conseil général a adopté un programme d'application des résolutions du 4e Congrès. Il a revendiqué que la Douma fixe le SMIG en 2003 à un niveau au moins égal à 60 % du minimum vital, et en 2004, à 100 %. La Fédération a appelé ses organisations affiliées à activer la lutte pour annuler l'impôt de contribution sociale généralisée (CSG) et rétablir l'assurance sociale obligatoire en faveur des salariés et de leurs familles.

Russie: sidérurgistes contre la discrimination

Le Syndicat des mines et de la sidérurgie de Russie a adopté le 6 mars dernier une déclaration de protestation contre la décision du Président des Etats-Unis d'instaurer une taxe supplémentaire de 30 % sur les importations d'acier. Cette démarche, qualifiée de discriminatoire par le Syndicat, fait perdre à la Russie et à certains autres pays leur plus gros marché de l'acier.

Ces actes de force, faits par l'administration américaine, aggravent la situation socio-économique en Russie déjà complexe. Ils peuvent provoquer la fermeture d'usines, la hausse du chômage et la baisse du salaire réel. Pour les deux prochaines années, les pertes des usines sidérurgiques russes sont estimées à 1,5 milliard de dollars.

Le Syndicat a appelé les autorités russes à négocier afin de trouver des solutions

mutuellement convenables, et dans le cas d'échec, à prendre des mesures adéquates pour protéger les intérêts russes et soutenir les sidérurgistes du pays.

Documents:

LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS A 10 ANS

Déclaration de la CGS

Le 8 décembre 2001, les pays de la Communauté des Etats Indépendants célèbrent 10 ans de leur union. Pendant cette période historiquement brève, beaucoup de changements se sont produits dans la vie des travailleurs, de tous les citoyens des pays de la Communauté, dans la situation et l'activité des syndicats réunis en Confédération générale des syndicats.

Des systèmes de rapports au niveau national et de relations internationales se sont créés dans la Communauté, systèmes permettant à chaque pays de participer aux processus d'intégration.

Durant les années écoulées, les Etats membres de la CEI ont consolidé leur souveraineté, ont acquis des positions appropriées dans le monde. Des économies nationales se sont formées dont la croissance se manifeste de plus en plus ces dernières années. Des libertés politiques et syndicales, des droits socio-économiques sont couverts par la législation dans la plupart des pays CEI. Des fondements d'une société civile sont posés, des organes tripartites de concertation sociale et de coopération fonctionnent.

D'autre part, force est de constater que les réformes en cours ont conduit, dans presque tous les pays CEI, à la détérioration des conditions de vie des travailleurs. Ils se voient privés de stabilité sociale. Le chômage de masse perdure. Dans la plupart des pays de la Communauté, on constate la baisse du coût de la main-d'oeuvre, ce qui se traduit, en premier lieu, par la chute du salaire réel. Le salaire n'assure pas une vie décente à la majorité de la population active, ne permet pas de subvenir aux besoins de la famille ni à l'éducation des enfants. Les arriérés de salaires ne sont pas payés dans plusieurs Etats de la CEI. Les conditions et la sécurité du travail

continuent à s'aggraver. La mortalité et la morbidité ont progressé de façon catastrophique. Les retraités sont réduits à la misère. Conséquence d'une brusque rupture des liens économiques établis et des réformes mal réfléchies, tout cela produit un climat de tension sociale, pousse la population à émigrer, contribue à la montée de la criminalité. Dans certains pays CEI, on s'attaque aux droits syndicaux, des cas d'ingérence dans les affaires des syndicats sont constatés.

Créée il y a dix ans, la Communauté des Etats Indépendants a été appelée à résoudre des problèmes qui survenaient, son institution constituait une réponse aux aspirations des travailleurs, de la grande majorité de la population des pays situés sur le territoire de l'ex-Union Soviétique. Le chemin de l'intégration ne s'est pas révélé droit ni facile. L'intégration s'effectue à des niveaux divers et à une vitesse variée. Pour y parvenir, il faut surmonter pas mal d'obstacles de caractère objectif et subjectif. On ne doit pas oublier que pratiquement partout dans nos pays les gens souffrent des mêmes peines et malheurs et qu'il vaut mieux résoudre en commun les problèmes accumulés. L'intégration a été immédiatement soutenue par nos syndicats qui ont constitué en avril 1992 leur structure régionale, Confédération générale des syndicats (CGS).

Etant une centrale syndicale régionale et se servant de son statut auprès des organes dirigeants de la Communauté, la CGS contribue aux processus d'intégration dans le cadre des conseils sectoriels, des commissions du Conseil exécutif de la CEI et de l'Assemblée Interparlementaire des Etats membres de la CEI.

Nous, les membres du Comité exécutif de la CGS, estimons que ce travail doit se poursuivre et sommes prêts à concourir par tous les moyens à son succès.

D'importants objectifs se posent devant les syndicats. En premier lieu, il s'agit de former et de promouvoir un marché commun de l'emploi, de coordonner les législations sociales et du travail dans les pays CEI selon les normes internationales. Il faut rendre à l'intégration un contenu social approprié, assurer aux travailleurs de bonnes conditions du travail et une rémunération décente, faire tout pour que les intérêts de l'homme soient au coeur des réformes.

L'expérience internationale nous suggère d'instituer un organe régional tripartite pour traiter

des problèmes sociaux et du travail où la CGS pourrait représenter les travailleurs aux négociations sociales au niveau de la Communauté.

Les actions internationales communes des syndicats ont la plus haute importance dans le contexte de la mondialisation économique. Ayant un statut permanent auprès de l'Organisation internationale du Travail et d'institutions spécialisées de l'ONU, la CGS est appelée à représenter nos positions concertées sur le plan mondial, à promouvoir, dans nos intérêts communs, des liens avec les centrales syndicales mondiales, régionales et nationales.

Il importe que les organisations affiliées utilisent tous leurs moyens afin de faire avancer sur le plan international des positions solidaires communes pour défendre collectivement les intérêts socio-économiques des travailleurs dans notre région. A ce propos, il convient de mettre l'accent sur la solidarité et la fraternité du monde du travail.

Il appartient aux organisations, affiliées à la CGS, de profiter de leur affiliation à d'autres unions syndicales internationales pour informer les partenaires étrangers des activités de la CGS dans le but de faire rapprocher des positions et de mettre sur pied une coopération plus étroite avec eux. Il importe beaucoup que chaque organisation, affiliée à la CGS, soit considérée à l'extérieur non seulement comme membre d'une centrale syndicale internationale, mais, en même temps, comme partie d'un tout, en l'occurrence de la Confédération générale des syndicats.

Nous ferons de notre mieux pour que la CGS contribue à renforcer d'avantage la Communauté des Etats Indépendants, à en faire une maison commune pour tous les citoyens et pour tous les travailleurs de notre région.

Les membres du Comité exécutif de la CGS

COMMUNIQUE

sur le bilan de la Conférence internationale «Mondialisation économique, intégration régionale et impact de ces processus sur la situation des travailleurs dans les Etats membres de la CEI»

Organisée par la Confédération générale des syndicats, l'Association internationale d'Académies des sciences des pays CEI et les Académies nationales des sciences des pays de

la Communauté, la Conférence internationale «Mondialisation économique, intégration régionale et impact de ces processus sur la situation des travailleurs dans les Etats membres de la CEI» s'est tenue les 7 et 8 février 2002 à Moscou à la Maison des syndicats.

La Conférence a réuni des responsables et représentants de différentes institutions: organes de pouvoirs législatif et exécutif des pays CEI, offices d'intégration de la Communauté, Académies nationales des sciences, unions d'employeurs et organisations sociales, ainsi que des scientifiques, experts, mass média. Les syndicats y ont été largement représentés par des responsables de différents niveaux: centrales nationales des pays CEI, syndicats de branche nationaux et internationaux, organisations syndicales régionales et d'entreprises, y compris de quelques sociétés transnationales, centrales étrangères. Environ un millier de personnes de 18 pays ont participé aux travaux de la Conférence.

Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, et Alexandre Nékipélov, académicien, Vice-Président de l'Académie des sciences de Russie, ont présenté les rapports-clés. Les problèmes d'intégration des Etats de la Communauté dans la mondialisation étaient au centre de la discussion en séances plénières et aux six ateliers. En faisant objet, en premier lieu, des conséquences tant positives que négatives de l'évolution de la mondialisation pour les travailleurs, ainsi que des effets éventuels de l'intégration dans le cadre de la CEI, effets susceptibles de réduire au maximum les suites défavorables de la mondialisation.

Les intervenants ont constaté qu'étant un facteur objectif du développement, la mondialisation offre de nouvelles possibilités pour l'économie mondiale en activant les contacts et les relations économiques, commerciaux, technologiques, culturels, d'information et autres, en levant les barrières qui limitent la libre circulation de la main-d'oeuvre et des capitaux. Dans le même temps, la mondialisation accentue la concurrence internationale, met souvent les concurrents en positions inégales, élargit le fossé non seulement entre les pays riches et les pays pauvres, mais encore entre différentes couches de la population.

Les participants à la Conférence ont souligné que seule une politique nationale bien réfléchie des Etats CEI puisse gérer ce processus et assurer la réalisation des objectifs universels du progrès. Au même titre que les structures étatiques, les

milieux d'affaires, scientifiques et sociaux, sans oublier les syndicats, doivent participer activement à l'établissement et à la réalisation d'une telle politique. Cela garantira à la population l'accès aux résultats positifs de la mondialisation, réduira les charges économiques et sociales, qui accompagnent la transition de la communauté mondiale vers une nouvelle qualité, permettra de sauvegarder l'intégrité des cultures et la souveraineté des Etats.

Sans nier les avantages que les pays CEI pourront avoir à la suite de l'adhésion à l'OMC, les participants à la Conférence se sont montrés préoccupés par la mauvaise compétitivité de nombreux entreprises et secteurs économiques, ainsi que par l'absence des ressources nécessaires à la mise en oeuvre rapide des normes, exigées fermement par l'OMC, ce qui peut, lors de l'ouverture des marchés, diminuer considérablement l'emploi et faire monter le chômage. Il convient donc d'aborder de façon pondérée la question d'adhésion des pays CEI à l'OMC prenant en considération son utilité économique et sociale, d'augmenter la capacité compétitive et le rôle de régulation étatique dans ce domaine.

Le changement de la structure de production dans l'économie mondiale, dans laquelle prévaut la symbiose de sociétés transnationales et de petites entreprises a donné lieu à de très vifs débats. Constatant l'emprise croissante de ces transnationales et des groupes financiers et industriels sur la mondialisation, les participants ont parlé de leur double nature. D'une part, les transnationales sont porteuses du progrès technique, d'autre part, elles cherchent à profiter de la différence de rémunération du travail et de protection sociale des travailleurs et à conserver cette différence entre pays. C'est dans ce but qu'elles apportent leur idéologie sociale dans d'autres Etats.

Dans les entreprises relevant des firmes transnationales, on constate souvent la violation de la législation sociale nationale, des obstacles à la constitution des organisations syndicales, à leur activité, aux négociations collectives. Tout cela exige des études supplémentaires approfondies du rôle des sociétés transnationales dans la formation de nouveaux rapports de travail du point de vue de l'impact de ces sociétés sur le marché mondial de l'emploi, sur la structure, les formes et méthodes du travail syndical.

Beaucoup d'intervenants ont fait état de l'influence négative de la mondialisation sur la situation

sociale et le niveau de vie de la population active. On relatait la réduction de l'emploi et des régimes de protection sociale, l'accélération des flux migratoires, l'aggravation de l'environnement, l'inégalité croissante quant à l'accès à la culture, aux soins médicaux et à l'éducation. En souffrent surtout les femmes. On a fait observer que ces phénomènes étaient également dûs à la révolution scientifique et technique, notamment à un large développement des techniques de l'information et de la communication. Un tel état de choses contribue à former un esprit anti-mondialisation chez la population et pose la tâche d'activer la lutte pour les conditions de travail et de vie décentes.

Dans le contexte de mondialisation, un rôle important appartient à la promotion de la politique sociale, à la création de nouveaux emplois, des conditions juridiques et économiques supplémentaires pour la migration de la main-d'oeuvre. Augmenter les revenus réels, en premier lieu les salaires, maintenir le principe de solidarité sociale au cours des réformes de l'assurance vieillesse, garantir l'amélioration de la protection de la santé pour tous, de l'éducation générale et de la formation professionnelle tenant compte des besoins du marché de l'emploi, avoir accès au patrimoine culturel, assurer l'égalité de chances entre hommes et femmes, tous ces problèmes ont été reconnus prioritaires.

A l'avis des participants à la Conférence, seule l'intégration régionale peut faciliter l'entrée des pays CEI dans un monde globalisé, intégration permettant d'élargir l'espace économique commun sans renoncer à la souveraineté nationale. En outre, il faut coordonner, dans le cadre de la Communauté, les approches à la solution des problèmes, utiliser le potentiel positif de la mondialisation et réduire ses conséquences sociales négatives. Formation d'un marché de travail commun, établissement et réalisation des programmes en matière d'emploi, de croissance économique stable, élévation du niveau de vie de la population, ces questions doivent constituer une affaire commune pour toutes les forces sociales et tous les pouvoirs publics.

Le rôle des syndicats comme représentants et défenseurs des travailleurs, l'importance des luttes syndicales toujours plus actives contre les conséquences négatives de la mondialisation, pour l'application des normes internationales du travail, en premier lieu, celles établies par l'ONU et l'OIT ont été particulièrement soulignés. Il est impératif de faire respecter les droits et libertés syndicaux, de rendre leur contenu conforme aux exigences et à la structure du marché du travail. La nécessité

de renforcer la solidarité et l'unité d'actions des syndicats a été également soulignée.

La Conférence s'est prononcée en faveur de la continuation de la coopération pour étudier et discuter des problèmes soulevés afin de contribuer à établir et à réaliser un modèle social qui donne à la mondialisation un contenu social humanitaire répondant aux aspirations des travailleurs.

SOUTENIR LES SYNDICATS DE LA REPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE

Déclaration de la Confédération générale des syndicats

Intéressée à développer le mouvement syndical dans les pays membres de la CEI, à assurer les droits et libertés syndicaux en conformité avec les normes du droit international universellement reconnues, la Confédération générale des syndicats se déclare préoccupée de la situation anormale autour des syndicats en Biélorussie. On fait obstacle à leurs activités statutaires, on s'oppose au dialogue avec les organisations de travailleurs au niveau national.

Adopté par le Conseil des ministres en décembre 2001, l'arrêté interdisant le virement en banque des cotisations syndicales ne peut être qualifié autrement que de tentative d'étouffer le syndicalisme biélorusse, de détruire ses structures. Cet acte-règle est contraire aux conventions fondamentales de l'OIT, aux normes de la législation nationale de la République de Biélorussie et à la pratique générale de prélèvement des cotisations syndicales.

La Confédération générale des syndicats a exprimé à plusieurs reprises sa solidarité avec les actions de la Fédération des syndicats de Biélorussie contre lesdits actes des pouvoirs publics. La CGS a soutenu la plainte déposée à l'Organisation internationale du Travail par la FSB et certaines autres organisations syndicales du pays.

Dans l'espoir que les autorités biélorusses rétablissent la légalité des droits et libertés syndicaux, la Confédération générale des syndicats réaffirme sa totale solidarité avec la Fédération des syndicats de Biélorussie et s'adresse aux organisations affiliées à la CGS, à tous les syndicats du monde en les appelant à défendre le mouvement syndical indépendant en République de Biélorussie.

Moscou, le 4 mars 2002

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915
+7(095) 938-8339
TÉLEX 411010
SITE INTERNET: www.vkp.ru; E-MAIL: inter@vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE
18 SEPTEMBRE 1997.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUTS LES CINQ ANS
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.

CHER LECTEUR,
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru